ENEDIS-BRANCHEMENT GAZ 29Bis rue Jean Moulin

Nous, Florence VANHILLE, Maire de Zuydcoote,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la route.

Vu la demande de restriction de stationnement et de circulation formulée par la société Enedis, 59500 Douai, afin d'effectuer des travaux de branchement gaz en traversée de chaussée et trottoir,

Considérant, qu'il y a lieu de prévoir des mesures en vue d'assurer le chantier en toute sécurité.

ARRETONS

- **Article 1 :** Il convient, pour la sécurité et le bon déroulement des travaux de réglementer la circulation comme suit sur la rue Jean Moulin:
 - -La vitesse sera limitée à 30 km/h,
 - -Restriction de circulation sur section courante, par empiétement sur la chaussée,
 - -Mise en place d'une circulation alternée par feux tricolore.
- Article 2: Le stationnement sera interdit à proximité du chantier au droit des travaux, aux véhicules légers et aux poids lourds, sauf ceux du chantier.
- Article 3: Le dépassement sera interdit à proximité du chantier au droit des travaux, aux véhicules légers et aux poids lourds, sauf ceux du chantier.
- Article 4: La signalisation correspondante sera mise en place par la société en charge des travaux.
- Article 5 : Le présent arrêté sera adressé à :
 - Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Ghyvelde,
 - Monsieur LOUCHEUX Hugo de la Société Enedis.
- Article 6 : Certifié exécutoire après notification le 11 janvier 2023.

Fait à Zuydcoote, le 10 janvier 2023

Le Maire,

Florence VANHILLE



DS TRAVAUX

27 rue D'Ennevelin

59710 AVELIN

France

Tel: +33320072424

Fax: +33320072111

2302018236.230201DAC02.01@captidec.fr

Réf. Protys : N° affaire

2302018236.230201DAC02

S06 - 21286970 - VERSCHELDE

MAIRIE DE ZUYDCOOTE SERVICE VOIRIE 118 RUE DU GENERAL DE GAULLE 59123 ZUYDCOOTE France

Courriel: mairie@villedezuydcoote.fr

Tel: +33328299000 Fax: +33328268275

Objet: Demande d'Arrêté de police de circulation (Cerfa n°14024*01)

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de nos prochains travaux, veuillez trouver jointe à ce courrier une Demande d'Arrêté de police de circulation.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire et vous remercions par avance de l'attention que vous voudrez bien porter à notre demande.

Important : Merci de notifier dans votre retour la référence Protys.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

 Fait à :
 AVELIN

 Le :
 09/01/2023

 Signataire :
 BUI Morgane

(Accompagnement_V5.10_1.02



Demande d'arrêté de police de circulation

Code de la route L411-1 à L411-7 Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1



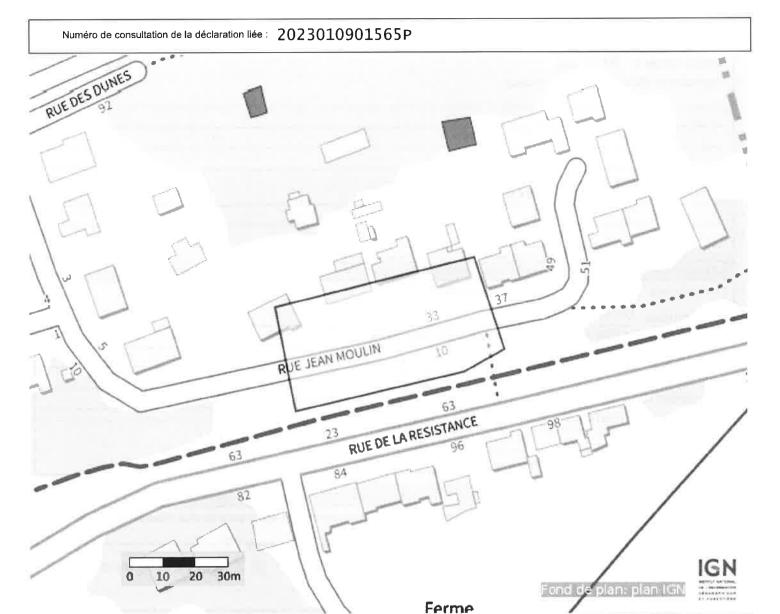
Gestionnaires des réseaux routiers

Le demandeur	Particulier Service public	Maître d'oeuvre ou conducteur d'opération Entreprise IX
Dénomination : DS LIT	TORAL	
	I DE ROUVROY ZAC des Repo	odycks
Code postal: 59760	Localité : GRANDE SYN	NTHE Pays : France
Nom contact : BUI		Prénom contact : MORGANE
Téléphone : 063803874	40 Indicatif	if pays : +33
Fax:		if pays :
	36.230201DAC02.01@captidec.	
Si le bénéficiaire est différ		
Dénomination : ENEDI	S	
Adresse :		
-		
	Localité : DOUAI	Pays: France
Nom contact : LOUCHE		Prénom contact : HUGO
Téléphone: 03279445	46 Indicati	tif pays : <u>+33</u>
Fax:		if pays :
Courriel: hugo-exter	rne.loucheux@enedis.fr	
Localisation du site con	cerné par la demande	
Adresse Numéro 29	Nom de la voie : B RL Localité : ZUYDCOOTE	Point de Repère (PR) routier de fin d'application :
Permission de voirie antér Description des travaux : NEE PAR FEUX TRIC		indiquer la référence :UF TRAVERSEE DE CHAUSSEE ET TROTTOIR CIRCULATION
Date prévue de début des	travaux : <u>02/02/2023</u>	Durée des travaux (en jours calendaires) : 45
Réglementation souhait	ée	
Restriction sur section cou Sens de circulation conce	on (en jours calendaires) 45 urante Restriction sur bretelles erné: Deux sens de Sens des Points de Repères (PR) d	de circulation Sens des Points de Repères (PR) croissants
Restriction de chaussée	•	
Neutralisation de la bande d		Empiétement sur chaussée X Largeur de voie maintenue
Suppression de voie	Nombre de voie(s) supprimée(s)	(DAC P1 V5 v1.0)
	0201DAC02 - ZUYDC00TE 59123 -	

Interdiction de :				
Circuler	Stationne	r	Dépasser	
véhicules légers	véhicules lége	s 🔀	véhicules légers	X
poids lourds	poids lourds	×	poids lourds	X
Vitesse limitée à : 30 km/h				
Itinéraire de déviation (à préciser par sens)				
.К.				
R=				
V				
Autres prescriptions : CIRCULATION ALTERNEE PAR FEUX	Y TRICOLORES			
CIRCULATION ALTERNEE PAR PEU.	X TRICOLORES			
1				
La pose, le maintien ou le retrait de la sig	unalisation spécifique a	u chantier son	t effectués par :	
	ne entreprise		F	
Dénomination : DS LITTORAL	-			
Adresse : 2 RUE HENRI DE ROUVROY	/ 7AC des Rendycks			
Adresse: 2 NOE HENNI DE NOOVNOT	2/10 des repayers			
Code postal : 59760 Localité : G	GRANDE SYNTHE		Pays : France	
Nom contact : BUI		Prénom	contact : MORGANE	
Téléphone : 0638038740	1 12 .06 =			
Fax:	Indicatif pays:			
morgano.b@do intordi.ii				
Pièces jointes à la demande	lu, izreletjejik			A L. L.
Afin de faciliter la compréhension et l'instruc	ction du dossier, la dema	nde d'arrêté est	accompagnée d'un dossier co	mprenant :
Une notice détaillée avec notamment l'é	évaluation de la gêne occ	asionnée auv us	eagers 🗆	
Plan de situation 1/10 ou 1/20 000ème	Plan des travaux 1			nation \square
		7200 ou 17500	Schéma de signali	Sation [_]
Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 00	10 ème			
l'attecte de l'exectitude des informations for	urnion V		S06 21296070 VEDCO	
J'atteste de l'exactitude des informations fou	urnes 🔼 💮		: S06 - 21286970 - VERSO	PHELDE
Fait à :		Le	99/01/2023	
Nom : BUI Prénoi	m : Morgane	Oualitá	÷	

(DAC_P2_V5_v1_02)

Plan détaillé



Coordonnées (Lambert 93) du centre de la commune saisie :

664543.3978757552

7107999.225192674

Coordonnées (GPS) des sommets des polygones

2,49491032707822 51,06647788679669

2,49577252649382 51,06660782154307

2,49590127252654 51,06636755419331 2,49572961114958 51,06630871297969

2,49500005029753 51,06620574080441

2,49491032707822 51,06647788679669

(PlanDetail_Protys_v1-01)